

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre et le six du mois de février, à dix heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.

Participant à la séance :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Lieutenant-colonel Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

Absents excusés :

Mme Eva GERAUD.

Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint.

Secrétaire :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 31 janvier 2024.

RAPPORT N°003/BUR-02/2024

OBJET : Attribution de l'accord-cadre n°2023-16 passé selon une procédure formalisée relatif à la fourniture de véhicules de liaison hors routes (VLHR)

L'objet du marché concerne la fourniture de différents types de véhicules de liaison hors routes, conformément aux éléments techniques du dossier de consultation des entreprises, pour le compte du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du TARN.

Conformément aux articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, le marché est passé par appel d'offres ouvert. Conformément à l'article R. 2162-2 du code de la commande publique, l'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code.

Le marché est alloué en trois lots correspondants chacun à des besoins spécifiques :

- lot 1 – VLHR avec cabine approfondie et hard-top : correspond à l'usage polyvalent du SDIS tel que défini dans son règlement opérationnel et tel que quantifié dans son plan pluriannuel de renouvellement du parc des engins ;
- lot 2 – VLHR DGSCGC : correspond à l'usage encadré par le référentiel VLHR tel que défini par la DGSCGC et rappelé dans le cadre du Pacte capacitaire feux de forêts et d'espaces naturels ;
- lot 3 – VLHR avec cabine approfondie et sans hard-top : correspond à l'usage tel que défini dans le cadre du projet de surveillance des feux de forêts et objet du financement attribué au SDIS au titre du Fonds vert.

La durée initiale des lots est de 24 mois à compter de leurs notification.

Cette procédure a été envoyée à la publication le 05/12/2023 et parue le 07/12/2023 au Bulletin officiel des annonces de marchés publics ainsi que le 08/12/2023 au Journal officiel de l'Union européenne. La date limite de réception des offres a été fixée au 11/01/2024 à 12h00.

A l'issue de cette consultation, 3 plis ont été reçus sur la plateforme de dématérialisation.

Les candidats sont les suivants :

- MIA AUTOMOBILES (lot 3) ;
- EUROPE SERVICE (lot 1 et 3).

Une demande de précisions sur la teneur de l'offre a été adressée à MIA AUTOMOBILES afin de connaître le détail du chiffrage de l'offre réceptionnée.

Ainsi, la commission d'appel d'offres réunie le 6 février 2024 à 09h00 a procédé à l'agrément des candidatures réceptionnées et à l'attribution des lots.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- vu la décision de la commission d'appel d'offres du 6 février 2024,

- vu la délibération du conseil d'administration n°059 en date du 13 juillet 2021 portant délégations au bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- d'autoriser le président à signer les pièces afférentes à cette procédure au bénéfice des titulaires validés par la commission d'appel d'offres.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP [7007 - 31068](mailto:7007-31068@toulouse.fr) TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>